

Brèves

Huit CDD en continu doivent être requalifiés en CDI

Embauché en contrat à durée déterminée par la société ISS Propreté, agence transport transilien, pour accroissement temporaire d'activité, M. B... a ensuite enchaîné sept autres CDD pour le même motif, alors qu'aucun renouvellement n'était prévu par son contrat initial.

Saisi par M. B. à l'issue du dernier CDD, le Conseil de prud'hommes de Paris relève que le salarié «a travaillé de façon continue du 17 janvier 2011 au 31 décembre 2011, à l'exception du 1^{er} au 14 juin 2011, alors que certaines périodes n'étaient pas étayées par des contrats à durée déterminée écrits (cf. période du 1^{er} mars au 15 avril 2011, par exemple)».

De plus, ISS Propreté reconnaît «avoir malencontreusement omis de respecter le délai de carence requis dans certains contrats» !

En conséquence le CPH requalifie les CDD en contrat à durée indéterminée à effet du 17 janvier 2011 et attribue au salarié : 1359,90 € à titre d'indemnité de requalification ; 1556,95 € d'indemnité de préavis ; 155,69 € au titre des congés payés sur le préavis ; 1556,95 € de dommages et intérêts pour rupture abusive du CDI, ainsi que 500 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Chez AZURIAL, la CNT est représentative

La société AZURIAL conteste la désignation d'une déléguée syndicale par le Syndicat CNT du Nettoyage, au motif que ce dernier « ne justifie pas de sa représentativité et notamment du nombre suffisant de ses adhérents dans le périmètre de sa désignation, estimant qu'il n'y a pas plus de deux adhérents de ce syndicat au sein de l'entreprise ».

Mais le tribunal d'instance d'Asnières constate qu'il est « versé aux débats des bordereaux de cotisations et des bulletins d'adhésion pour l'année 2012, collectés entre le 30 janvier et le 5 juillet 2012. Il est constaté que la CNT-Syndicat du Nettoyage et des activités annexes dispose d'au moins 11 adhérents travaillant chez AZURIAL...

Force est de constater que ces cotisations n'apparaissent nullement symboliques ».

En conséquence, le tribunal d'instance en conclut que la CNT répond aux critères exigés par le Code du travail et valide la désignation de la déléguée syndicale.

Chez INTERIOR'S, un style peut en cacher un autre !

Dans un des magasins Interior's -meubles et décoration très «british» - de la très chic banlieue ouest de Paris, pas de lavabos ni de toilettes pour les salariés ! Ils doivent utiliser les sanitaires publics du centre commercial... peu nettoyés et le plus souvent hors service ! De plus, comment s'absenter lorsqu'on est seul dans le magasin et que des clients vont et viennent ?

D'ailleurs, très souvent, les salariés ne peuvent pas prendre leur pause de midi, par manque de personnel.

Et surtout, les vendeuses doivent elles-mêmes manipuler des meubles souvent très lourds, à leurs risques et périls. Un accident s'est en effet produit récemment : la corniche d'une armoire est tombée sur le haut du dos d'une salariée qui souffre depuis de séquelles importantes.

La sécurité électrique laisse également à désirer : mauvais contacts dans les spots lumineux ; juxtaposition de multiprises... qui doivent, à la demande de la direction, être retirées avant les vérifications de la commission de sécurité ! Une tenue de travail est imposée aux salariés mais l'entreprise ne prend pas en charge son nettoyage et ne verse aucune indemnité non plus !

Et pour être raccord avec une nouvelle déco, les vendeuses et vendeurs sont parfois appelés à repeindre les murs du magasin !!!!



CNT-Solidarité Ouvrière

contact@cnt-so.org

www.cnt-so.org



SOLIDARITÉ



OUVRIÈRE



Adresse aux militants et aux sympathisants de la CNT

La CNT est née en 1946 pour lutter contre la mainmise des staliniens sur le mouvement ouvrier. Se revendiquant de l'anarchosyndicalisme et du syndicalisme révolutionnaire, elle entendait lutter pour l'abolition du capitalisme et pour le communisme libertaire. Elle se donnait et se donne toujours pour objet de rassembler et d'organiser la majorité du prolétariat, seul moyen de peser sur le cours de la lutte des classes et de parvenir au but historique qu'elle s'était fixé.

La réalité, hélas, devait rapidement avoir raison de l'espoir un peu fou que sa naissance avait suscité. Très rapidement, des pratiques groupusculaires, des haines personnelles et une vision étroitement idéologique devaient réduire la CNT à presque rien. Dès les années cinquante, elle disparaît complètement du paysage politique et syndical.

Mais l'espoir et le désir ont la vie dure et grâce à l'acharnement d'une poignée de camarades, la CNT,

maintenue en vie vaille que vaille, après un frémissement en 1968, renaît de ses cendres au début des années quatre-vingt-dix. Une nouvelle génération rejoint les anciens et la CNT fait une nouvelle entrée, tonitruante, sur la scène de la lutte des classes.

Patrons, bureaucrates syndicaux et politiciens professionnels voient avec inquiétude cette organisation quitter les différents ghettos pour constituer une menace crédible. Et si la CNT, contre toute attente, devenait réellement une organisation de masse, capable, sinon de renverser, du moins dans un premier temps de menacer l'ordre établi ?

Heureusement pour eux, leurs craintes seront de courte durée. Les mêmes travers qui après 1946 avaient réduit la CNT à l'état de secte insignifiante allaient produire les mêmes effets : pratiques groupusculaires, haines personnelles et vision étroitement idéologique n'ont pas tardé à

faire s'écrouler le rêve des années quatre-vingt-dix.

Alors que la CNT n'aurait jamais dû cesser d'être ce pourquoi nous l'avons, tous et toutes, rejointe à savoir une alternative anti-autoritaire et révolutionnaire à construire, force est de constater que ce projet est largement souillé aujourd'hui.

Intimidations, manipulations diverses, mises en accusations systématiques à l'égard du Nettoyage RP, mensonges infiniment répétés, délires bureaucratiques (courses aux mandats) et dérives claniques d'un groupe de militant-es avides de pouvoir, violences physiques et verbales de ce même groupe et de surcroît sur la place publique, suspensions de syndicats, départs successifs et nombreux de militant-es de valeur ou de syndicats entiers, telle est la réalité depuis quelques années d'une CNT qui marche sur la tête.

(suite page 2)



Ce quotidien décourage nombre de camarades, les dégoûte. Pis, ce climat délétère sclérose toute l'activité externe de notre organisation, entame son dynamisme et sa créativité. La CNT n'est plus qu'une secte moribonde.

Face à ce constat désespérant, un certain nombre de syndicats, de structures et de militants de la CNT ont décidé de réagir.

Nous ne renonçons pas à ce qui a fondé notre engagement dans le mouvement révolutionnaire, nous entendons retrouver le plaisir de lutter ensemble, le sens de la fraternité et en même temps la volonté d'être efficaces, de peser sur le cours de la lutte des classes et de constituer une véritable menace contre le capital et la classe dominante.

Fidèles aux principes qui ont présidé à la création de la CNT, nous poursuivons l'œuvre de l'anarchosyndicalisme

et du syndicalisme révolutionnaire en refondant notre organisation sous le nom de **CNT-Solidarité Ouvrière**.

Pour nous, la CNT ne saurait être homogène et centralisée. Nous entendons retrouver la nécessaire ouverture, le sens de l'expérimentation et la capacité à innover, à rester en prise avec les réalités de notre époque.

Nous appelons tous les syndicats et les militants décidés à rompre avec les pratiques sectaires à nous rejoindre et à retrouver le chemin de l'unité des anarchosyndicalistes et des syndicalistes révolutionnaires, aujourd'hui dispersés dans différentes organisations politiques et syndicales.

Le Bureau confédéral provisoire

Lundi 12 novembre 2012

CNT-Solidarité Ouvrière : DES STATUTS DANS LA CONTINUITÉ

La création de la CNT-Solidarité ouvrière s'inscrit dans la continuité de la CNT créée en 1946.

Les syndicats à l'initiative de cette création ont clairement voulu le réaffirmer en reprenant, pour l'essentiel, les statuts de l'époque.

Toutefois, une modification de taille a été apportée concernant les modalités de vote lors des congrès.

La CNT-Solidarité ouvrière abandonne le principe « un syndicat, une voix », pour adopter celui d'un vote pondéré en fonction du nombre d'adhérents de chaque syndicat. Mais chacun a voulu éviter que quelques « gros » syndicats « étouffent » une majorité de petites structures.

Plusieurs possibilités s'offraient à nous : double majorité (adhérents et syndicats) ; vote proportionnel au nombre d'adhérents.

La CNT-Solidarité ouvrière a choisi dans l'article 17 de ses statuts, la pondération suivante :

« Art. 17 – Chaque syndicat représenté au Congrès dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa quantité d'adhérents :

- de 6 à 15 1 voix
- de 16 à 35 2 voix
- de 36 à 100 3 voix
- de 101 à 300 4 voix
- de 301 à 1000 5 voix

• Une voix supplémentaire par tranche de mille.

Toutefois, les syndicats dont le nombre d'adhérents est inférieur à 6, participent aux débats du Congrès.

Chaque délégué ne peut, en principe, représenter exceptionnellement, que trois syndicats au maximum.

Un membre du Bureau ou de la C.A. ne peut représenter que son syndicat. Il ne peut détenir un mandat d'un autre syndicat.

Les membres de la C.A. assistent, à titre consultatif, au Congrès, ainsi qu'un représentant de chaque fédération d'industrie et un responsable de la Commission de contrôle. »

Cet article implique également que, pour disposer d'un droit de vote au Congrès, un syndicat doit compter au moins 6 adhérents (pour mémoire, au sein de la CGT espagnole, ce nombre est fixé à 75). Il s'agit d'éviter de retomber dans l'un des travers que nous avons vécus ces dernières années, avec la multiplication de syndicats, dans la seule perspective d'un prochain Congrès. Mais ces statuts sont perfectibles et ce sera notamment le travail du Congrès qui se déroulera courant 2013.

Après la crise des subprimes, la finance internationale a repris ses sales habitudes comme si de rien n'était. Charge aux populations de régler l'ardoise qui s'est cristallisée dans les dettes publiques, qui, au passage, sont une source de profits pour les détenteurs de capital. Les prétendues économies faites en réduisant le nombre de fonctionnaires ou les prestations sociales se sont évanouies lors des plans de sauvetage des banques. Et maintenant, on nous propose un nouveau tour de vis.

Or c'est oublier que l'origine de la crise des subprimes est justement issue des difficultés de ménages modestes américains à régler les prêts qu'ils avaient contractés pour s'acheter une maison. Mais le capitalisme qui rogne sans cesse sur la masse salariale a pourtant besoin de toujours plus de consommation et il a incité les ménages à s'endetter.

L'émergence de la dette publique comme thème politique porteur pour les libéraux est liée à l'accroissement exponentiel de cette dette à partir du moment où on a décidé de renflouer les banques à coup de centaines de milliards d'euros, lors du plan de sauvetage. La dette existait avant mais elle a explosé à la suite à la crise des subprimes. Voici comment, ils ont transformé une dette privée (entreprises et ménages) en dette publique.

La crise est loin d'être finie. Les conséquences sociales vont s'accroître. D'autant que les gouvernements mettent en place des plans d'austérité. Ces plans ne feront que renforcer les inégalités. Il s'agit d'imposer un remède de cheval à un corps social déjà malade. Cette dette ne vient pas de trop de dépenses publiques comme on voudrait nous le faire croire mais bien de la suppression progressive des recettes par les nombreux cadeaux faits pour les riches et les entreprises mais aussi et surtout d'une crise structurelle du capitalisme, une crise de la valorisation du capital. La dette française est essentiellement composée des intérêts qu'on a versés aux banques privées depuis la privatisation en 1973 (1433 milliards d'euros). Ça représente environ un peu plus des trois-quarts de la dette. Enfin, il convient de noter aussi les aides publiques à des entreprises comme PSA qui détruisent des emplois. Les outils d'évaluation des libéraux sont alors bien silencieux quand il s'agit d'évaluer la pertinence des plus de 170 milliards d'argent public cédé aux entreprises par l'État et les collectivités territoriales.

Mais au-delà de ces questions de cuisine financière, de bulle spéculative et de crédit qui ne sont que des fuites en avant d'un système automate à bout de souffle, la vraie question est celle du capitalisme lui-même, qui semble avoir atteint les limites de sa valorisation exponentielle. Il convient maintenant de réfléchir à la meilleure façon de sortir du productivisme à tout crin et de commencer à mettre en pratique d'autres façons de vivre, de produire et de consommer, car l'état de la planète nous y oblige. Sachons-nous imposer dans ce débat crucial pour notre avenir en sachant que ce système ne s'écroulera pas tout seul et qu'il ne faudra pas moins qu'une révolution mondiale pour s'en débarrasser.

LA BOURSE DES TRAVAILLEURS

SMIC

Depuis le 1er juillet 2012, le smic est à 9,40 € brut de l'heure.
Soit 1 425,67 euros brut ou 1 118 euros net par mois pour 35 h/semaine.

FONCTIONNAIRES

Minimum de traitement dans la fonction publique depuis le 1er janvier 2012
1 398,35 euros brut par mois

AIDE JURIDICTIONNELLE

Plafonds de ressources mensuelles observés sur l'année civile précédente :
Aide totale : 929 €
Aide partielle : 1393 €
Majoration de 167 € pour les deux premières personnes à charge et de 106 € pour les suivantes.

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

Octobre 2012 +0,2%
Du 31/10/2011 au 31/10/2012 +1,9%
Du 01/01/2012 au 31/10/2012 +1,2%

TAUX DE COMPETENCE CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Au 24/10/2012
En dernier ressort (pourvoi en cassation) ≤ 4 000 €
En premier ressort (appel) > 4 000,00 €

